**Chapitre 5 – Séries entières**

**Définition**

Soit

Définition : On appelle série entière (S.E) définie par la suite complexe la série de fonctions où ,

Par abus de notation, on note cette série de fonction

L’ensemble des par lesquels la série numérique CV est appelé le domaine de convergence de la S.E. et la fonction est appelé somme de la série entière

Exemple :

1. La SE a pour domaine = disque ouvert de centre 0 et de rayon 1

**Rayon de convergence**

Lemme d’Abel : Soit une suite de nombres complexes. Soit tel que la suite est bornée. Alors pour tout tel que , la série numérique converge absolument.

Démonstration : ⍟

* Si , tel que , donc la propriété est vérifiée.
* Si soit tel que . Comme la suite est bornée,

Alors

Or la série géométrique CV, donc par comparaison de SATP, CV, donc la série numérique CVA

Définition : on appelle rayon de convergence (RCV) de la série entière l’élément :

Remarque : cet ensemble est non vide car pour la suite correspondante vaut la suite nulle.

Exemple :

Soit , si ,

Donc n’est pas bornée, donc

Propriété : De manière équivalent, on a aussi

Propriété : Soit une série entière de rayon de convergence . Soit

1. Si , la série numérique CVA
2. Si , la série numérique DVG

Démonstration : ⍟

1. Si , tel que . On suppose donc

Comme , n’est pas un majorant de

Donc il vérifiant

On peut alors appliquer le Lemme d’Abel (car est bornée, et donc la série CVA.

1. Si donc

C’est-à-dire que est non bornée, or

Donc est non bornée.

Alors la série DVG

Remarque : on utilise très souvent la contraposée du théorème précédent.

Remarque : si la série diverge mais pas grossièrement, alors

Remarque : si la série est semi-convergente, alors

Corollaire : Soit une SE de rayon de convergence .

* Si ,
* Si ,
* SI , , où

Définition : Soit une S.E. de rayon de convergence . Le disque est appelé disque ouvert de convergence de

**Détermination pratique du rayon de convergence**

Règle de d’Alembert

Soit une suite de nombres complexes tels que .

Si , alors le rayon de convergence de la S.E. vérifie , avec les conventions et

Démonstration : ⍟

Soit , posons , alors

Et . De plus,

Ainsi par la règle d’Alembert appliquée à la série numérique  :

* Si , , donc la série numérique CV, donc CV(A)

Donc , ceci , donc

* Si , alors donc la série numérique DVG donc la série numérique DVG aussi.
* Donc tel que d’où en faisant tendre vers  :

D’où

Règle de Cauchy :

Soit une suite complexe. Si , alors le rayon de convergence de la S.E. vérifie , avec les conventions et .

Démonstration : ⍟

Soit , on étudie la nature de la série numérique .

et

* Si , alors , donc comme , par définition de la limite,

Et donc , donc ne tend pas vers 0.

Donc la série numérique DVG, donc

* Si , alors et

Donc par définition de la limite,

D’où par croissance de ,

Donc par comparaison de SATP, la série numérique CV,

D’où CVA, ceci tel que

Donc , donc par double inégalité,

Cas des séries lacunaires

Il se peut que l’on rencontre des séries de la forme ou

Ces deux séries peuvent s’interpréter comme les séries entières suivantes :

et resp.

Remarque : Très souvent, les règles de Cauchy et d’Alembert ne vont pas marcher. Dans ce cas, soit on revient à la définition du rayon de convergence, soit on étudie la nature de la série numérique pour obtenir des inégalités sur .